

COMMUNE DE QUEVY



Déclaration de politique générale

2019-2024

A l'issue des élections communales une coalition PS-MR + a proposé au vote du Conseil communal du 03 décembre 2018 un pacte de majorité.

En travaillant sur une alliance large et représentative de la population, la volonté du Collège communal est de développer des projets sur des axes stratégiques durant les six prochaines années.

A travers la déclaration de politique générale, il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance du programme couvrant la durée du mandat comportant les principaux projets politiques du Collège communal.

La déclinaison des actions se présentera sous la forme d'un plan stratégique transversal (volet externe et interne).

La Déclaration de politique communale doit être entendue comme le Programme de politique générale prévu par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (art. L1123-27 qui stipule : « Dans les trois mois après l'élection des échevins, le collège soumet au Conseil communal un programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques »).

Pour les élus des groupes PS et MR+, la Déclaration de politique générale s'articulera autour de 5 axes stratégies qui viseront à inscrire QUEVY dans une logique de développement durable avec une vision à moyen et long terme sur la perspective de QUEVY 2030.

- 1. Etre une commune qui œuvre à la sécurité de ses habitants et à la sécurisation de ses voiries**
- 2. Etre une commune au cadre de vie agréable et attractif**
- 3. Etre une commune qui favorise la participation citoyenne et soutient la vie associative.**
- 4. Etre une commune qui agit pour une meilleure cohésion sociale**
- 5. Etre une commune qui dispose d'une Administration offrant un service efficace et de qualité**

Etre une commune qui œuvre à la sécurité de ses habitants et à la sécurisation de ses voiries

Deux volets mobiliseront le Collège communal sur cet axe prioritaire : la sécurité des habitants et la sécurisation des voiries.

La sécurité est un droit fondamental à assurer au quotidien. Protéger, garantir le respect des règles, empêcher toute impunité, ces objectifs essentiels pour tout citoyen dépendent de différents acteurs dès l'échelon communal.

Il est nécessaire de mettre en place une politique de sécurité forte pour protéger les citoyens et leurs biens.

Durant la législature, il sera proposé en termes d'actions :

- d'installer des caméras de surveillance aux endroits sensibles en collaboration avec la zone de police; annuellement le réseau de caméras sera ainsi renforcé.
- de formaliser la collaboration entre les citoyens, les comités de quartier, ...et la zone de police MONS-QUEVY via la création de groupes « voisins vigilants » afin de signaler les agissements ou véhicules suspects et de prévenir notamment les cambriolages
- d'analyser la mise en place d'une antenne de police supplémentaire
- d'intensifier les patrouilles nocturnes des policiers;
- de systématiser la vidéosurveillance aux abords des lieux sensibles (écoles, administration communale, espaces commerciaux, etc.) et accroître le recours aux caméras mobiles;
- d'organiser des séances d'information sur les systèmes de techno-prévention, contre le vol à la ruse pour les personnes âgées et les personnes plus vulnérables;
- d'organiser des séances d'information, en collaboration avec la zone de Police, sur le cyberharcèlement de nos enfants et adolescents qui est devenu un phénomène de société inquiétant;
- de veiller à la présence de gardiens de la paix dans l'entité ;
- de mettre des moyens à disposition pour améliorer la protection aux abords des écoles (signalisation, éclairage, gardiens de la paix, rues scolaires, ...);
- de sensibiliser et promouvoir l'apprentissage gratuit des citoyens à la formation «Premiers secours» dans notre commune.

En ce qui concerne l'enjeu de la sécurité routière, il s'agira pour la majorité PS-MR+ d'un leitmotiv.

Assurer la sécurité routière, c'est circonscrire le risque de blessés et de morts dans l'espace public, mais c'est aussi garantir l'ordre et la tranquillité publique en sanctionnant les délits et les incivilités routières.

Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité chez les jeunes.

Par ailleurs, le stationnement irrégulier, le non-respect des usagers dit « faibles » (piétons, cyclistes, PMR, etc.) doivent être sanctionnés aussi au niveau communal. Les sanctions administratives doivent être amplifiées dans cette lutte, en parallèle avec le travail des services de police.

Ainsi, il sera proposé :

- d'acquérir des boîtiers destinés à des radars répressifs dans les zones critiques identifiées. Dans cet ordre d'idées, un premier boîtier sera installé Route de Pâturages à Givry;
- de développer les priorités de sécurité routière dans le Plan Communal de Mobilité que nous entendons mettre en place;
- d'établir un cadastre local des lieux accidentogènes afin de prendre les mesures adéquates en termes d'aménagements et d'investissements spécifiques;
- de veiller à la sécurisation des usagers faibles dans le cadre de nouveaux aménagements ou de rénovations de voirie;
- de renforcer l'éclairage en voirie et l'adapter aux spécificités de l'espace public, notamment via l'éclairage intelligent (déclenchement de l'éclairage suite à un mouvement);
- de développer les dispositifs de ralentissement aux endroits critiques;
- de lutter contre la vitesse dans les rues, notamment en intensifiant les zones 30 km/h, notamment au niveau de toutes les voiries identifiées comme étant à destination de desserte d'habitat.

Etre une commune au cadre de vie agréable et attractif

Le cadre de vie d'une commune rurale telle que QUEVY est un élément essentiel car il définit un espace de vie commun à ses 8.108 habitants (situation 12/2018). Espace de vie qui doit être agréable, attractif et accessible.

Sur ces aspects, le Collège communal va développer des lignes de forces dans plusieurs domaines.

L'ENVIRONNEMENT – LA PROPETE

La protection de l'environnement est avant tout une affaire de responsabilité.

Il est impossible de mener une politique environnementale efficace sans le soutien de tous les citoyens. La sensibilisation aux enjeux environnementaux est une priorité.

La commune, pouvoir de proximité, doit être le catalyseur de toutes les initiatives et dynamiques particulières et locales en faveur de l'environnement.

Cette stratégie locale, nous voulons qu'elle s'articule autour des priorités suivantes.

Une politique environnementale ambitieuse est une condition nécessaire à la qualité de vie. Cette politique doit répondre aux souhaits de la population et s'élaborer avec le soutien et la mobilisation des citoyens.

Mais aussi en organisant une compétence échevinale spécifique consacrée à l'environnement qui, outre les missions d'environnement et de propreté, travaillerait sur la dimension du cadre de vie (urbanisme, aménagement du territoire et développement rural);...

La sensibilisation et la responsabilisation citoyenne sont la clé de toute politique environnementale. Il convient de :

- donner l'exemple au sein des services communaux comme outil de sensibilisation de la population à l'environnement, par exemple, en optimisant, au sein des bâtiments communaux, le tri des déchets de papier et de PMC, en isolant les bâtiments communaux pour réduire la consommation d'énergie, etc.;
- mener une politique de prévention (distribution de brochures, campagne de propreté par quartier, opération « nettoyage de printemps » au niveau des encombrants avec publicité et sollicitation des habitants, affiches dans les lieux sensibles, informations dans les écoles, etc.);
- sensibiliser les élèves au respect de la nature et de la propreté;
- aider au tri des déchets des particuliers afin de réduire la quantité globale de déchets;
- promouvoir la création de potagers dans les écoles;
- organiser des événements (expositions, conférences) autour du thème de l'écologie responsable;
- mettre en place une campagne de sensibilisation contre les dépôts sauvages, notamment en apposant des affiches «chocs» le long des grands axes routiers, là où il y a le plus de dépôts sauvages.

Nous pensons également que le recours aux sanctions administratives communales doit être soutenu.

Qu'il s'agisse de dépôts clandestins, de déchets sauvages le long des routes, de déjections canines sur la voie publique, de tapage nocturne ou diurne, d'actes de vandalisme ou d'autres dégradations de l'espace public, de tags et graffitis, les autorités publiques doivent, après une période de sensibilisation, réprimer sévèrement tous les actes d'incivilités.

Nous voulons amplifier ce dispositif qui permet aux communes de faire respecter les normes au quotidien, tout autant envers une personne majeure qu'à l'adresse d'un mineur d'âge.

Les sanctions administratives, à travers la possibilité d'imposer une prestation citoyenne en guise de réparation du préjudice, permettront en outre à la commune de sanctionner avec justesse les incivilités qui nuisent à la tranquillité de vie des habitants.

Ainsi, le Collège communal propose :

- de désigner un agent constatateur communal et de renforcer sa formation;
- de mettre en place un document informatif et pédagogique qui énonce les infractions visées par les SAC;
- d'installer des caméras de surveillance aux endroits sensibles en collaboration avec la zone de police.

MOBILITE

L'offre de transport public, déficiente dans notre zone rurale, ne s'est pas adaptée aux demandes de plus en plus complexes des citoyens.

Par ailleurs, nos beaux villages sont de plus en plus souvent traversés par des poids lourds, avec les nuisances qui en résultent.

Le Collège communal a décidé de mettre en place un Plan Communal de Mobilité (PCM). Un tel plan aidera à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire.

Le Collège sera également vigilant à :

- Engager ou former un Conseiller en mobilité qui sera chargé d'accompagner les autorités communales dans la mise en œuvre du plan communal de mobilité;
- Défendre la ligne 96 dans le prochain Plan de transport de la SNCB
- Favoriser l'accès aux transports en commun en développant notamment les contacts avec la SNCB, le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire Infrabel et le TEC, et en soutenant les initiatives mises en place par des groupes de navetteurs;
- Elargir les horaires du bus tec communal;
- Géolocaliser les routes non reprises sur GPS;
- Améliorer les cheminements piétons (trottoirs, etc.);
- Intégrer la dimension « personnes à mobilité réduite » dans toute politique menée en faveur de la mobilité;
- Encadrer et sécuriser le cheminement des enfants vers les écoles;
- Développer l'utilisation d'éclairages publics intelligents;
- Pour les personnes à mobilité réduite, développer l'accès des PMR aux bâtiments publics et favoriser la prise de contact entre la commune et les associations représentatives des PMR dans la mise en place des aménagements.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement du territoire et mobilité sont des éléments indissociables.

Le développement territorial est au cœur des enjeux de développement durable et des défis environnementaux. Cette politique transversale règle le subtil équilibre entre le besoin de développement (économique, humain, etc.) et le besoin de préservation de l'environnement (biodiversité, paysages, ruralité, etc.). Il est donc aussi au cœur des enjeux du développement socio-économique de notre commune.

Deux acteurs sont essentiels dans le cadre de l'aménagement du territoire : la Région et la commune. Notre commune est donc au centre du jeu en matière de choix de territoire.

Nous sommes d'avis que les autorités communales sont les mieux placées pour décider elles-mêmes de l'affectation d'une zone ou d'un bien. Grâce à sa proximité, la commune a une connaissance plus approfondie de la situation locale, de son territoire, des enjeux, besoins et risques en matière d'aménagement. Une concertation Région-Commune doit être le fil conducteur.

Pour le Collège communal, il importe de mettre en place une stratégie de développement territorial à l'échelle de la commune permettant de mieux cadrer les politiques en matière d'implantation commerciale, de création de logements, et de favoriser la préservation et la promotion de la ruralité.

Cette stratégie s'appuie bien entendu sur une vision à moyen et long terme. Il faut répondre aux besoins futurs de notre commune, tout en préservant ses qualités, spécificités et son identité.

Cette stratégie doit aussi aborder de manière préventive et curative la problématique de l'imperméabilisation des sols et des inondations (urbanisation des zones inondables, adaptation des bâtiments existants, aménagements d'infrastructures, préservation et plantation de haies, imperméabilisation des sols, etc.) en concertation avec les acteurs locaux concernés.

Le fil conducteur doit être un cadre de vie de qualité et durable dans le respect des populations qui y vivent (espaces verts, équipements communautaires de qualité, etc.).

Quoi qu'il en soit, les choix communaux en matière de permis d'urbanisme doivent favoriser le juste équilibre entre la liberté architecturale et une bonne qualité du bâti assurant son intégration optimale dans l'environnement bâti, paysager et naturel.

Le Collège analysera dans le cadre de la participation citoyenne, la possibilité de mettre en place une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

GERER LES INFRASTRUCTURES

Soucieux de son kilométrage conséquent de voiries communales, le Collège communal devra agir sur les infrastructures communales afin :

- de prévoir un entretien régulier des voiries et de planifier sur la base du Plan d'investissement communal financé par la Région wallonne les voiries nécessitant une réfection prioritaire sur les 6 prochaines années ;
- de décider de la localisation la plus adéquate du futur Ecoparc en termes d'accessibilité et de nuisances éventuelles, le financement de cet Ecoparc à Quévy ayant été validé par le gouvernement pour 2021-2022;

- de placer des poubelles en nombre suffisant et aux endroits stratégiques (places, écoles, proximité des commerces) et de les vider régulièrement;
- de répertorier de manière informatique les avaloirs et fossés communaux afin d’inventorier les interventions nécessaires à leur entretien et de renforcer la fréquence des vidanges;
- d’entretenir les places et parcs communaux;
- de favoriser l’entretien des sentiers afin de pouvoir relier chaque village par le biais de projets à travers le Plan communal de mobilité ou de subventions liées au chemin de remembrement.

LA TRANSITION ENERGETIQUE

La dimension énergétique devra également être prise en compte.

Nos besoins énergétiques sont amenés à croître. Mais il importe à la fois d’assurer la sécurité de l’approvisionnement et la protection de l’environnement.

Nous estimons qu’il importe d’identifier au sein de la commune les investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments pour développer un cercle vertueux entre économies d’énergie et réductions des charges communales. Ainsi les investissements destinés à réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux seront favorisés.

LE COMMERCE

On mesure la santé économique d’une commune à l’implantation et au développement de ses entreprises et de ses commerces. Vital pour le développement économique, le commerce demeure encore aujourd’hui entravé par toute une série de facteurs sur lesquels les autorités locales peuvent agir.

La commune doit remplir des fonctions d’habitat, de commerce, de culture, de loisirs ou encore de services. Pour cela, elle doit créer les conditions favorables à l’activité des PME, au développement des commerces, des services et des professions libérales afin de vitaliser d’une manière adaptée les centres comme les quartiers périphériques ou encore les zones d’activités économiques.

En matière de commerce et d’économie locale, nos priorités sont les suivantes :

- Promouvoir et valoriser commercialement les produits locaux;
- Mettre en place une plateforme web coopérative où les producteurs et commerçants mettront leurs produits à disposition. La possibilité sera offerte de commander et de payer les produits qui seront ensuite mis à disposition en point relais chez des commerçants ou seront livrés (exemple : <https://www.efarmz.be/fr/>);
- Encourager le développement d’associations de commerçants et développer les synergies entre elles et les autres associations existantes, dans d’autres secteurs (culturel, économique, touristique, etc.);
- Soutenir l’émergence de commerces favorisant les circuits courts et des marchés couverts;
- Promouvoir le commerce de proximité, notamment via un système de fidélisation dans les commerces locaux, sous forme de cartes de fidélité, de cartes promotionnelles, de « welcome packs » pour les nouveaux habitants, mais également via un système de labellisation dans le cadre du Parc Naturel des Hauts Pays;
- Inscrire progressivement la commune de Quévy dans le concept de Cittaslow;
- Analyser avec l’intercommunale IDEA la possibilité de créer une zone d’activité économique;
- Recenser les commerces et professions libérales afin de les promouvoir notamment via le site internet.

L'EMPLOI

Nous voulons que la commune encourage, guide et oriente les habitants à trouver ou retrouver un emploi, mais également développe des coopérations avec différents organismes et l'enseignement de promotion sociale afin d'inciter les citoyens à s'orienter vers des métiers en pénurie ou des formations qui les servent directement.

Notre commune et le CPAS se doivent d'utiliser au mieux leur rôle d'employeur dans le cadre des articles 60 et 61 afin d'insérer les demandeurs d'emploi sur le marché du travail de la meilleure des manières via ces mécanismes.

Le Collège communal visera à :

- Encourager les synergies avec le CPAS pour que les Conseils et l'aide apportés soient liés aux spécificités du marché de l'emploi local;
- Renforcer les synergies avec l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE);
- Promouvoir l'économie collaborative, par le prêt de locaux communaux, par de la publicité sur le site de la commune et dans le bulletin communal, par la tenue de REPAIR CAFES spécialisés dans la réparation d'objets (électroménager, vélos, etc.) afin d'économiser les ressources, «réparer plutôt que jeter» et développer des liens conviviaux entre générations, ainsi que l'économie circulaire.

LE TOURISME

Pour QUEVY, le volet touristique au sein du Parc Naturel des Hauts Pays doit être une dimension visant à permettre un développement communal.

Le Collège communal visera à :

- mettre en place un balisage clair, fonctionnel et homogène des lieux et monuments de la commune;
- promouvoir de la même manière le folklore, le patrimoine immatériel et les coutumes locales en les rendant plus visibles et en listant les événements susceptibles d'attirer des touristes et d'animer notre commune;
- promouvoir les circuits courts et le tourisme écologique;
- créer des routes et des circuits thématiques;
- favoriser les visites en milieu agricole et développer ainsi une activité touristique;
- mettre en place des jumelages avec des communes étrangères.

L'ENSEIGNEMENT ET LA PETITE ENFANCE

L'enseignement doit rester une **matière prioritaire pour la commune**. En effet, outre le caractère essentiel lié à l'apprentissage, les écoles communales sont également un **vecteur d'intégration sociale** en participant à la vie collective de tout un quartier et tout un village.

Nous proposons de veiller prioritairement à ce que les écoles communales fondamentales mettent l'accent sur la maîtrise des fondamentaux et développent un plan de pilotage dès 2019.

Il nous importera de développer l'accueil extrascolaire, notamment par la mise en place de collaborations fortes, ainsi que de synergies entre l'école et un ensemble d'acteurs qui contribuent au développement de l'enfant : professeurs de musique et d'art dramatique pour ouvrir l'enfant aux arts et développer son sens artistique, bibliobus pour développer l'envie de lire dès le plus jeune âge, le tissu économique local pour éveiller le jeune aux différents métiers, etc..

Une commission d'accueil de temps libre sera mise sur pied.

Le Collège communal sera soucieux que les abords des écoles soient sécurisés et accessibles et à ce que les bâtiments scolaires soient sûrs, entretenus et accueillants. Il faut également soutenir des aménagements et mesures favorisant la mobilité douce vers les établissements scolaires (installation des personnages Arthur et Zoé à proximité des écoles, présence de gardiens de la paix, KISS & GO, parkings vélos, etc.).

Nous veillerons à revoir le budget octroyé aux enseignants pour l'achat de fournitures, de matériel, pour l'organisation de la fête scolaire, pour les déplacements; cela permettra de ne pas solliciter le comité de parents pour ces dépenses de base.

Nous travaillerons à installer des écoles des devoirs mais aussi une ludothèque.

Par ailleurs, l'organisation d'une plaine de jeux reconnue par l'ONE sera un des fils rouges de la législature.

Enfin, en matière de petite enfance, le Collège communal doit pouvoir offrir suffisamment de places d'accueil à nos concitoyens, tout en préservant un accueil de qualité.

Le Collège communale veillera ainsi à :

- améliorer l'accueil de la petite enfance en augmentant le nombre de places, y compris pour des enfants porteurs d'un handicap suivant les appels à projets qui seront initiés notamment à travers le Plan Cigogne;
- organiser et encadrer des services de baby-sitting dans la commune;
- promouvoir l'accueil non subventionné.

PATRIMOINE

Notre commune regorge de richesses patrimoniales que nous devons préserver au maximum tout en étant conscient des marges budgétaires à disposition.

Le Collège communal dans cette perspective analysera

- de réaffecter les anciens bâtiments ou lieux de culte de la commune pour éviter qu'ils se transforment en chancres;
- de veiller au maintien en bon état des différentes églises classées de la commune;
- d'entretenir les différents cimetières de la commune en exploitant leur potentiel d'éco-diversité.

De plus, le Collège communal souligne deux aspects importants :

- Suivant l'étude de stabilité de l'église de Givry une décision définitive sera prise quant à sa réfection.
- L'arrêt de la vente de l'église de Genly en cas d'offre d'un montant inférieur à celui fixé par le Conseil communal. Le cas échéant, un projet communautaire sera étudié dans le cadre du Plan communal de développement rural.

L'AGRICULTURE

En matière d'environnement et de développement rural, l'agriculture tient une place essentielle dans notre belle commune.

Nos campagnes sont sillonnées par un réseau dense de voiries communales. Celles-ci sont utilisées par les agriculteurs, mais d'autres usagers dits « à mobilité douce » (les cyclistes, les randonneurs, etc.) parcourent ce réseau qui nécessite un entretien constant.

La politique communale doit y être attentive car ces voiries sont indispensables à la mobilité locale.

Le Collège communal sera attentif à ce que la commune se dote d'une commission agricole en vue d'apporter, outre sa mission de constat dans le cadre de la reconnaissance d'une calamité, un soutien technique et administratif de proximité aux exploitants agricoles qui le souhaitent.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

En Wallonie, on compte près de 679 000 chiens et 896 000 chats. Ces chiffres suffisamment éloquents révèlent la nécessité d'une plus grande sensibilisation au bien-être animal dans les communes. Chaque année, plus de 56.000 animaux sont recueillis dans des refuges.

Nous proposons :

- de désigner un agent communal attribué à l'échevinat du bien-être animal;
- d'encourager la responsabilisation des futurs propriétaires d'animaux de compagnie;
- de promouvoir la stérilisation des chats errants via des conventions avec les vétérinaires locaux ou associations locales de protection animale;

Etre une commune qui favorise la participation citoyenne et soutient la vie associative.

La participation citoyenne sera un des fils rouges de la législature. Le Collège communal entend travailler sur plusieurs axes opérationnels.

INFORMER LES CITOYENS

Nous nous engageons à communiquer des informations claires et objectives concernant la vie politique de la commune.

Pour y parvenir, nous vous proposons :

- Un bulletin communal ouvert à l'opposition;
- Un site Internet performant et une page sur un réseau social afin de relayer tous les renseignements nécessaires sur les différents services communaux;
- La publication des ordres du jour et des décisions du Conseil communal;
- de retransmettre les Conseils communaux via le site Internet de la commune;
- d'afficher aux abords des chantiers publics des informations claires sur les travaux en cours ou à venir. Ces informations doivent expliquer la finalité du projet, la durée estimée, le coût, les autorités responsables, contenir des illustrations.

FAIRE PARTICIPER LES CITOYENS

Nous voulons favoriser les processus participatifs et encourager les habitants à participer davantage à la vie de la commune pour mieux influencer l'action des élus.

- Faire de la démocratie participative une compétence échevinale : il ne s'agit pas d'augmenter le nombre d'échevins, mais de rendre l'un d'entre eux responsable de l'animation de la démocratie participative, en ce compris la prise de contacts avec les comités de quartier.
- Nommer un médiateur communal afin de donner aux citoyens un recours amiable en cas de litige avec l'administration.
- Organiser des sondages citoyens

La participation citoyenne est le principe de base de notre action, l'élément moteur essentiel autour duquel s'articulera le Plan Communal de Développement Rural (PCDR) que nous entendons mettre en place à Quévy.

Un PCDR nous permettra de mettre au point une stratégie pour les 10 prochaines années.

Le PCDR reprend une série d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement en milieu rural, qui concernent l'ensemble ou une partie de la commune.

Les citoyens sont consultés sur des thématiques spécifiques ou par village en particulier en vue de l'élaboration d'un diagnostic, et sont tenus informés des résultats du diagnostic lors de réunions.

Grâce à cette opération de développement rural, nous voulons revitaliser notre commune pour mieux répondre aux besoins et attentes des citoyens.

Outre cet aspect, le Collège communal organisera au minimum une fois par an une réunion citoyenne destinée à exposer l'état d'avancement du plan stratégique et recueillir les demandes des habitants (présence des services de police et autorité communale)

Au niveau de la vie associative et culturelle, le Collège communal PS-MR+ initiera une démarche visant à :

- favoriser et encourager les festivités, les événements culturels, les lieux de rencontre et les initiatives participatives, notamment des comités de quartier;
- mettre en avant et offrir un soutien au folklore local (carnavals, fête à Béria);
- encourager le bénévolat par la création d'un « service communal du temps libre »;
- favoriser la pratique citoyenne et gratuite des « boîtes à livres » en divers endroits couverts de la commune;
- mettre en avant les artistes locaux et les associations culturelles locales;
- valoriser le patrimoine et le folklore pour en faire des éléments centraux de l'attractivité touristique de la commune. La culture et les infrastructures culturelles participent directement à l'amélioration du cadre de vie et à l'animation des quartiers. A cet égard, nos richesses patrimoniales ne sont pas toujours assez mises en valeur alors qu'elles contribuent à la valorisation de notre commune.

Etre une commune qui agit pour une meilleure cohésion sociale

Les compétences des Centres Publics d'Action Sociale n'ont cessé d'évoluer durant ces dernières années.

En effet, longtemps considérés uniquement comme des « distributeurs » d'aides financières, les CPAS se sont vu confier de nombreuses missions supplémentaires à leur mission de base qui est de garantir à chacun de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine.

Le CPAS est aujourd'hui devenu un véritable tremplin pour l'émancipation individuelle et collective.

Aujourd'hui, le CPAS est partie prenante de la réinsertion sociale et professionnelle de ses usagers. À cet égard, l'extension du Projet Individualisé d'Intégration Sociale à l'ensemble des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) a permis de renforcer la responsabilisation des bénéficiaires afin de les amener à devenir les véritables acteurs de leur réinsertion sociétale.

Nous proposons que des synergies soient renforcées entre la commune et le CPAS afin d'améliorer l'efficacité des services pour les deux institutions.

Le développement conjoint de services à la population peut déboucher sur de nouveaux projets utiles à la population que le CPAS seul ne pourrait financer.

Alors que le nombre de personnes en situation de surendettement ne cesse d'augmenter, il est primordial de soutenir le service de médiation de dettes, avec une attention particulière à la précarité énergétique. Des séances d'information pourraient être organisées en collaboration avec le CPAS.

Moteur essentiel d'épanouissement et de socialisation, la culture est aussi un facteur de citoyenneté qui favorise la qualité de la vie associative et aide à prévenir les problèmes sociaux et l'exclusion.

L'accès à la culture par le biais de chèques théâtre, cinéma, spectacles ou expositions doit faire partie d'un programme pour les personnes défavorisées, comme pour les seniors.

En matière de lutte contre la pauvreté infantile, nous prôtons la mise en place de services d'accueil pour la petite enfance visant à accompagner la parentalité et la réinsertion socioprofessionnelle des bénéficiaires avec enfants, d'abord prioritairement en bas âge. Une attention particulière doit également être portée aux familles monoparentales.

Le Collège communal soutiendra le CPAS dans la remise de chèques lecture ou de chèques scolaires afin que l'enfant puisse disposer du matériel adéquat pour sa scolarité.

Le CPAS a assurément un rôle à jouer en vue de renforcer les synergies avec la maison des jeunes pour mieux accompagner les enfants dont les parents bénéficient du RIS. Une attention doit être portée à ces jeunes pour éviter qu'ils reproduisent les schémas de leur quotidien.

Face au vieillissement de la population, le maintien à domicile des aînés en perte d'autonomie constitue un enjeu majeur. Dans ce cadre, le Collège communal encouragera le CPAS à développer non seulement des services destinés à nos aînés (repas à domicile, aide aux familles et aux personnes âgées, etc.) mais également à s'inspirer des bonnes pratiques et des projets innovants.

En matière de logement, la mise à disposition de logements spécialement conçus pour les personnes à mobilité réduite doit faire partie des priorités car la demande est grandissante.

Pour les jeunes de la commune qui quittent le domicile parental, tout en voulant garder un ancrage local, la mise en œuvre d'un logement tremplin doit être envisagée notamment à Givry, certainement en combinaison avec des logements pour personnes âgées afin de promouvoir la mixité sociale.

A l'horizon 2030, la création d'une seigneurie sera être examinée. A cet égard, plusieurs possibilités sont envisageables, notamment par le biais d'un partenariat public-privé.

La solidarité est aussi le fait des citoyens, notamment sur le plan local. Pour le Collège communal PS-MR+, il importera clairement de soutenir des initiatives citoyennes telles que la mise en place d'une épicerie sociale et d'un vestiaire social.

LOGEMENT

En marge de l'action sociale, la problématique du logement est essentielle pour la majorité PS-MR +. Afin d'assurer une cohérence, la Présidente du CPAS reprendra cette compétence et agira sur plusieurs axes :

En termes de logements privés, le Collège communal analysera :

- l'opportunité de diminuer le précompte pour les propriétaires qui mettront leurs biens en gestion publique (dont l'Agence Immobilière Sociale - AIS);
- le soutien à une politique d'isolation des bâtiments pour les personnes défavorisées.

En termes de logements publics, le Collège communal sera attentif à :

- la lutte contre les logements publics inoccupés.
- mettre à disposition des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- de mettre à la disposition des jeunes qui quittent le domicile parental, mais veulent garder un ancrage local, un logement tremplin, certainement en combinaison avec des logements pour personnes âgées afin de promouvoir la mixité sociale.
- à renforcer les logements d'urgence notamment à Givry.

LES SENIORS

Nous voulons être particulièrement attentifs au maintien de la qualité de vie de nos seniors.

Il faut davantage permettre aux seniors qui le peuvent, de résider le plus longtemps possible dans leur logement, de favoriser leur autonomie et de développer le lien intergénérationnel. Les seniors font partie intégrante de notre société et de la vie quotidienne de la commune dans toutes ses dimensions.

Dans tous les cas, il importe d'encourager la mobilité et l'accès aux administrations.

Pour les personnes dépendantes, il faut veiller à leur inclusion dans la société et notamment leur réappropriation de l'espace public. Il convient aussi de valoriser l'expérience dont ils peuvent faire bénéficier la collectivité et de leur permettre de participer davantage aux activités de la commune.

Nos propositions :

- Encourager et développer les liens sociaux que ce soit par le travail ou le bénévolat pour ceux et celles qui le souhaitent, par la création d'un « service communal du temps libre »;

- Veiller au bien-être physique et mental des personnes dépendantes en leur facilitant l'accès aux soins et leur maintien à domicile pour ceux qui le peuvent et le souhaitent (aides familiales, repas à domicile, etc.);
- Soutenir les associations qui accompagnent les seniors que ce soit chez eux ou dans les homes par divers moyens (activités culturelles, aide dans les achats, lecture, etc.);
- Généraliser l'accès au taxi seniors dès 65 ans et accroître les services et missions pouvant être remplis par les taxis seniors ou sociaux;
- Mettre en place un programme d'activités seniors annuel (activités sportives, conférences, visites, ...);
- Mettre en place des activités intergénérationnelles qui permettent aux enfants et aux seniors de se rencontrer : visites de musées, ateliers créatifs, etc. Ces liens sont mutuellement bénéfiques car l'apprentissage peut aller dans les deux directions (par exemple, des jeunes qui familiarisent leurs aînés à la manipulation des outils informatiques).

LES JEUNES

Les mouvements de jeunesse, tout comme les maisons de jeunes, ont un rôle primordial à jouer dans le développement du jeune, que ce soit au niveau de l'épanouissement personnel, du travail pédagogique qu'ils effectuent ou de la formation des jeunes en vue de les accompagner pour devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Le jeune doit se retrouver au centre de cette politique en le responsabilisant et en lui faisant jouer un rôle d'acteur de première ligne. La jeunesse doit devenir le moteur des politiques qui la concernent.

Dans cette perspective, le Collège communal tendra à :

- mettre à la disposition de la jeunesse (organisée ou non) des infrastructures, notamment des locaux, et à favoriser le développement de la maison des jeunes d'Aulnois, notamment en encourageant les échanges et les collaborations avec les autres acteurs de la vie culturelle, économique, sportive, sociale et associative de la commune;
- créer un espace « rencontres jeunesse » sur Givry;
- instaurer dans notre commune un Conseil consultatif de la jeunesse, où tout jeune pourra s'exprimer;
- créer un Conseil communal des enfants;
- développer sur une base volontaire une offre de stages pour les jeunes à partir de 18 ans qui veulent s'investir dans les projets pour la collectivité (administrations, CPAS, écoles);
- favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre les jeunes et les seniors.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le handicap peut recouvrir de nombreuses situations.

Nous nous devons d'inclure les personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne de la commune. Tout doit être mis en œuvre afin de rendre les services communaux et les voiries accessibles à tous.

Le Collège communal durant la prochaine législature veillera à :

- Désigner un « référent handicap » au sein des effectifs de la commune afin d'informer et d'orienter les personnes atteintes d'un handicap;

- Poursuivre l'aménagement des bâtiments publics, des voiries et des trottoirs et faciliter l'accès aux transports en commun des personnes en situation de handicap;
- Veiller à l'application des normes sur le recrutement de personnes en situation de handicap dans les services communaux.

LE SPORT

L'activité physique sous toutes ses formes est un vecteur de santé et de bien-être.

Le sport est également un vecteur d'apprentissage, d'éducation aux valeurs, d'échange multiculturel et de mixité sociale. Il agit comme véritable lien social avec un rôle de cohésion.

Le Collège communal entend dès lors :

- Organiser chaque année une journée sportive qui sera l'occasion pour les participants de s'initier gratuitement à différentes activités ludiques et sportives. L'organisation d'initiations doit être mise en valeur;
- Soutenir à travers un contrat de gestion l'asbl en charge de la salle omnisport à introduire une demande de reconnaissance comme Centre sportif local en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de bénéficier de financements pour la prise en charge des agents chargés de la coordination et de la gestion du centre sportif de la commune;
- Favoriser l'organisation d'événements sportifs sur le territoire de la commune (jogging, randonnées cyclistes, tournois en tous genres) tant en termes de loisirs qu'à un niveau plus élevé;
- Mettre en place une cérémonie annuelle du « mérite sportif » afin de mettre à l'honneur les sportifs et clubs locaux;
- Promouvoir et renforcer le sport à l'école;
- Créer un parcours vita sur le site de l'ancienne auberge de jeunesse de Bougnies;
- Analyser la possibilité d'installer un terrain multisports outdoor;
- Que la formation aux premiers secours devienne une priorité
- Poursuivre la formation à l'utilisation des défibrillateurs.

Etre une commune qui dispose d'une Administration offrant un service efficace et de qualité

Nous nous engageons à ce que la commune soit à l'écoute et offre aux citoyens des services performants.

Nonobstant la démarche qui sera entamée dans le volet interne du Plan Stratégique transversal, les objectifs du Collège communal sont :

GARANTIR DES SERVICES COMMUNAUX DE QUALITÉ

La mission première d'une commune est d'assurer un certain nombre de services, notamment administratifs, à la population : délivrance des documents d'identité, rédaction des actes de l'état civil, célébration de mariages, tenue des registres de population, délivrance de permis d'urbanisme ou d'environnement, etc.

La commune a également des responsabilités dans le domaine culturel, sportif et social qui lui imposent d'offrir, là aussi, certains services. Le citoyen est en droit d'attendre que ces services lui soient rendus de manière compétente, équitable et professionnelle.

Il en va de même pour les intercommunales dont l'objectif est de rencontrer les besoins des citoyens, tels que la distribution de l'eau ou de l'électricité, la collecte et le traitement des déchets, ... et de leur garantir un service adapté aux nouvelles exigences techniques et économiques.

DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Les pouvoirs locaux sont bien souvent les entités les plus à même de répondre aux intérêts des citoyens.

Les services au sein de l'administration communale ou du CPAS sont les premiers auxquels le citoyen est confronté dans le cadre des démarches administratives courantes. Nous voulons permettre à la commune de Quévy de garantir un service de qualité à ses habitants.

Nous souhaitons une dynamisation de la gestion du personnel, la formation des agents doit être encouragée et soutenue dans l'ensemble des services communaux. Une attention particulière doit être réservée à la motivation du personnel et à son bien-être au travail.

A cet effet, le Collège communal analysera la possibilité de créer une véritable cité administrative à Givry tout en ayant à l'esprit la mise en place de services décentralisés ou à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Un secrétariat dévolu au Collège communal sera organisé et le poste de chef de cabinet sera supprimé.

L'organigramme du personnel communal sera étudié par le Conseil communal et un programme de formation du personnel communal sera établi.

Dans cette perspective, parmi le personnel communal, un médiateur communal sera désigné pour permettre un meilleur relais au niveau des problèmes administratifs que pourraient rencontrer des citoyens.

UNE ORGANISATION MODERNE

Un service de qualité passe par le meilleur accueil possible du citoyen et par une information et une communication entre lui et l'administration, c'est-à-dire par un site Internet performant, l'utilisation d'applications, de formulaires en ligne, un bulletin d'information communal, l'utilisation des réseaux sociaux, etc.

Le Collège communal propose :

- de développer un accueil de qualité des services de l'administration communale (heures d'ouverture plus larges et qui correspondent aux attentes des citoyens, service à domicile pour les personnes à mobilité réduite, ...) et une meilleure accessibilité aux infrastructures locales. Cela vaut tant pour l'administration communale que pour des infrastructures sportives, des salles à disposition des associations locales, ...;
- de développer un guichet électronique offrant un service permanent 24h/24 et 7j/7 et un guichet unique qui aurait pour vocation de relayer les demandes administratives vers les services compétents;
- de doter notre commune d'un site Internet performant et sécurisé donnant accès en ligne à la majorité des formulaires et règlements;
- de favoriser la gouvernance locale par la formation et l'accès à l'information optimale de tous les mandataires communaux, majorité comme opposition, notamment au travers de l'action des associations des villes et communes (UVCW);

Enfin, last but not least, en matière de gestion des finances locales, le Collège communal travaillera à :

- Optimisation des moyens financiers par la recherche systématique de subsides
- Actualisation du plan de gestion
- Ne pas augmenter les additionnels communaux

**Le Collège communal PS-MR+ a foi en l'avenir de QUEVY et de ses habitants.
Sa déclaration de politique générale traduit un véritable changement de cap
avec une vision à court, moyen et long termes.**

Gageons que l'ensemble du Conseil communal soutienne cette démarche.